

Babar et les fake news



C'est scandaleux. Babar, ce petit poney gentil et docile, a été oublié au Salon de l'Agriculture. Il n'a fait mal à personne, et il ne fait qu'attendre son maître qui n'a pas l'air de vouloir le récupérer! En résultat, le pauvre petit bout sera remis au propriétaire d'une boucherie chevaline, si son maître ne se manifeste pas d'ici mercredi prochain... et comme il est très peu probable qu'il se manifeste, nous n'avons que quelques jours pour le sauver. Agissons ensemble!

(...)

Babar, ce tout petit cheval docile et innocent, victime d'un "oubli" impardonnable, il attend. Toujours et encore. C'est un compte à rebours... Agissons!!! Il faut partager au maxi la pétition et contacter le CIA. Je les contacterai aussi mais il est mieux qu'on soit plusieurs à le faire. Je mets leur coordonnées (j'espère que change ne les enlèvera pas:

salon-agriculture@gmail.com, enquete@la-spa.fr

Céline GLINEUR (Directeur Communication) 01 86 76 68 68

<https://www.facebook.com/Salondelagriculture/>

la source de l'information: <https://lejournalnews.com/poney-oublie-salon-agriculture-paris-sia/>

Extrait d'une pétition lancée sur change.org pour sauver Babar, un poney oublié au salon de l'agriculture. La personne qui lance la pétition donne sa source : le journalnews.com

Voilà la page de la pétition :

<https://www.change.org/p/directeur-du-salon-de-l-agriculture-mme-val%C3%A9rie-le-roy-sauvons-le-poney-babar-abandonn%C3%A9-au-salon-de-l-agriculture>

Vous avez la source de l'information. Consultez-les pour en savoir plus.

Qu'en pensez-vous de l'histoire de Babar ? Véritable information ? fausse information ?

Qu'est-ce que le site :

LEJOURNALNEWS.COM

L'INFORMATION RECALÉE EN CONTINUE

Le poney Babar, oublié au Salon de l'Agriculture, sera confié au gérant d'une boucherie chevaline si son propriétaire ne se manifeste pas.

© 08/03/2016 & Le Journal News > Société > 28



Ce site se présente comme un site d'information classique comme celui des journaux reconnus comme Le Figaro, Libération ou Le Monde par exemple. Le sous-titre « l'information recalée » en continue fait réfléchir. Il laisse supposer que ce site relaie des informations qui n'apparaissent pas habituellement dans les autres journaux.

Comment en savoir plus ?

Les mentions légales.

Tout site sérieux présente des mentions légales. On les trouve en bas de la page d'accueil. Les mentions légales présentent le nom de la personne responsable du site, son créateur, une présentation du site, ses objectifs. C'est sur cette page qu'on précise les questions de droits (à l'image par exemple), qu'on indique si le site est payant ou non, s'il utilise des cookies et autres précisions importantes qui permettent de savoir dans quel but il a été créé, comment il fonctionne et qui s'en occupe.

Le but de ce site est très bien précisé :

« Le site lejournalnews.com est un **blog personnel satirique**. Tous les articles et situations ne sont en aucun cas réels. Le seul objectif de ce site est de (se) divertir ou, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement, comme toute satire, de porter à réfléchir. Satire, caricature et parodie sont ses maîtres-mots. »

Comment éviter d'être trompé par les informations que trouvez sur internet ?

Privilégiez les sites sérieux.

Si vous faites un exposé, évitez Wikipedia.

Préférez une encyclopédie en ligne gratuite comme Larousse.

Consultez les sites des journaux nationaux pour l'information.

Des sites spécialisés dans le sujet que vous devez traiter. Demandez conseil au CDI et à vos professeurs.

Vérifiez vos sources.

Si une information circule sur les réseaux sociaux, consultez d'autres sources pour la vérifier. Par exemple, cherchez si des sites reconnus en parlent.

Un journaliste devrait vérifier une information avec trois sources sérieuses différentes.

Regardez les mentions légales.

On trouve beaucoup de sites parodiques comme le Gorafi. Ils le précisent. Certains politiques ont pris des sites parodiques pour de véritables sites d'information.

Certains sites analysent les rumeurs. Avant de signer une pétition ou de relayer une fausse information, consultez-les.

www.hoaxbuster.com

<http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/>

<http://www.lemonde.fr/verification/>

Téléchargez le guide du journal Le Monde pour se retrouver dans les informations.

<http://s1.lemde.fr/assets-redaction/Decodex-notre-kit-pour-denicher-les-faussees-informations.pdf>

Vous serez surpris du nombre de fausses informations qui circulent.

Citez toujours vos sources !

Un hoax est une information fausse, périmée ou invérifiable propagée spontanément par les internautes. Il peut concerner tout sujet susceptible de déclencher une émotion positive ou négative chez l'utilisateur : alerte virus, disparition d'enfant, promesse de bonheur, pétition, etc. (hoaxkiller.com)

Les fake news désigne aussi bien des sites parodiques, les appeaux à clic (paranormal, théories du complot, vidéos chocs, insolite, etc.), les publications orientées (sputnik...), les articles de presse erronés volontairement ou non...

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/01/31/pourquoi-il-faut-arreter-de-parler-de-fake-news_5072404_4355770.html

Les **rumeurs** sont des informations non vérifiées.

Les hoax, fake news ou rumeurs se propagent 6 fois plus vite que les véritables informations selon le journal *Les échos*. Selon Science et Avenir, « une information fausse a 70% de plus de chances d'être propagée qu'une vraie ».